

Emplois à risques

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 25.02.05

DE son plan de cohésion sociale Jean-Louis Borloo annonce comme mesure phare la création de 500 000 emplois de « services à la personne ». Si des critiques s'élèvent pour dénoncer la qualité des emplois (horaires, temps de travail, salaires...) ou encore les déductions d'impôts sur lesquelles ils s'appuient, la question de leur légitimité n'a pas été souvent posée.

Créer des emplois ne peut être qu'un bien en soi lorsque le taux de chômage frise ou dépasse les 10 % de la population active depuis près de vingt ans. Pourtant, un plan de cohésion sociale se doit de poser la question de l'utilité sociale des métiers qu'il vise. Or les frontières des métiers concernés par le plan demeurent pour le moins floues. Que seront ces services à la personne ou à domicile dont la France manque de manière si criante ?

La communication du ministre revient régulièrement sur les dépannages informatiques à domicile, mais ces derniers constitueront-ils réellement une part importante des 500 000 emplois espérés ? Plus sérieusement le « gisement d'emplois » identifié s'appuie sur l'existence de tâches que les ménages souhaiteraient faire faire, mais pour lesquelles l'offre et la demande potentielles ne se rencontrent pas.

En effet, le véritable gisement identifié par le ministre repose sur une division du travail accrue et l'externalisation de certaines tâches. Il s'agit de rendre marchandes et externes des tâches effectuées auparavant dans la sphère domestique.

Or les enquêtes qui ont tenté de cerner ces services que les ménages souhaiteraient externaliser soulignent l'existence de deux « gisements » distincts : la garde des jeunes enfants et les tâches domestiques courantes.

Les récentes mesures gouvernementales sur le statut des assistantes maternelles excluent le premier pilier du plan Borloo lui-même. Les opportunités de créations d'emplois se situent donc principalement dans le second : il s'agit de ce que l'on appelle couramment les emplois de « femmes de ménage ».

Pourtant ils ne sont pas mis en avant, ils sont au mieux juste cités, le plus souvent ignorés. On préfère parler « de services ponctuels pour résoudre des problèmes qui nous empoisonnent la vie », comme le dit lui-même Jean-Louis Borloo.

Pour autant est-il illégitime de créer des emplois de ce type ? Plusieurs éléments nous incitent à le croire. Il semble en effet que, dans le but d'améliorer la cohésion sociale, ces emplois sont « à risques ».

Le ménage et le nettoyage ont été historiquement et socialement dévalorisés et déconsidérés. Les différentes tentatives de revalorisation ont le plus souvent échoué. Surtout, il apparaît que le statut des personnes exerçant ces tâches a fréquemment été confondu avec les travaux qu'elles devaient effectuer : esclaves, intouchables, domestiques longtemps privés de droits politiques.

Comme le rappelle G. Bernard Shaw, « nous avons tellement l'habitude de voir le travail sale fait par des gens sales et mal payés que nous en sommes venus à penser qu'il est dégradant de le faire et que, s'il n'existe pas une classe de gens sales et avilis, il ne sera pas fait du tout ».

Cette assimilation des personnes aux tâches n'est pas inéluctable, de nombreuses professions ont su sortir de l'indignité qui les caractérisait à une époque pour devenir des emplois de qualité. Mais plusieurs facteurs rendent ce scénario peu probable pour les emplois de femmes de ménage. Les mesures annoncées risquent même d'accentuer les effets pervers liés à ces emplois.

Premièrement, la revalorisation de ces emplois nécessite une meilleure reconnaissance des compétences nécessaires, or celles-ci sont couramment niées (cf. les travaux de N. Gadrey, F. Jany-Catrice et M. Pernod). Le fait que ces tâches soient quasi exclusivement féminines n'est bien sûr pas étranger à cette non-reconnaissance.

Il faut également souligner le fait que l'absence de compétences nécessaires à ces emplois est même considérée comme un point positif car permettant l'accueil de personnes en réinsertion ou en grande difficulté. La logique « sociale » de développement va ainsi à l'encontre de la logique économique visant à créer de « vrais » emplois marchands.

La création d'emplois de qualité dans ce domaine se heurte à un second obstacle majeur : l'impossibilité de compenser la pénibilité des tâches par un salaire élevé. L'économiste Adam Smith soulignait, au XVIII^e siècle déjà, que faire effectuer des travaux pénibles n'était pas illégitime s'ils étaient payés à la mesure de leur pénibilité ou de leur faible considération sociale.

Or, dans le cas présent, un paiement correct semble illusoire car la propension à payer pour des choses que l'on peut faire soi-même est faible... Seul un coût réduit peut rendre ces emplois attractifs. Une étude de l'Insee parue en 1998 estimait que la demande est quasi nulle pour un prix supérieur à 6 euros de l'heure. Revaloriser ces tâches en offrant toutes les garanties d'un véritable emploi conduit inévitablement à en faire disparaître (ou à ne pas en créer) un grand nombre.

Enfin, les modalités de subventions retenues ne font qu'accentuer la dévalorisation de ces tâches : les critères de demande restent la capacité à les payer et non pas la reconnaissance sociale d'un réel besoin, comme ce fut le cas pour l'Aide personnalisée d'autonomie (APA) au profit des personnes âgées.

En ce sens, le crédit d'impôt réduit un peu le critère purement financier du recours aux femmes de ménage, mais les déductions fiscales accordées aux plus riches l'accentuent.

L'Etat régulateur et redistributeur s'efface au profit d'une redistribution individuelle, sur la base du gré à gré entre riches et pauvres.

Dans la logique retenue, le principal atout pour l'exploitation de ce gisement d'emplois est un niveau d'inégalité élevé. Les études de l'Insee l'ont clairement montré : la demande d'aides domestiques courantes payantes n'est pas corrélée à un besoin (activité de la femme au sein du ménage employeur par exemple), mais pratiquement au seul niveau de revenu.

Il n'est ainsi pas étonnant que les pays vis-à-vis desquels nous affichons un retard important en termes d'emplois de services à domicile sont également les pays qui connaissent les inégalités sociales les plus élevées au sein de l'OCDE.

Le plan Borloo ne vise pas seulement à créer des emplois à bas prix. Il s'inscrit également de manière cohérente dans la politique sociale du gouvernement en cherchant à accroître la division du travail (le développement d'emplois de services aux personnes s'articule parfaitement avec l'allongement du temps de travail des salariés bien rémunérés, comme y incite la remise en cause des 35 heures).

La « cohésion sociale » visée ici est purement mécanique et profondément inégalitaire. Un autre scénario, fondé sur des emplois reconnus d'utilité publique, aurait pourtant été possible.

par Sandrine Rousseau et François-Xavier Devetter (Maître de Conférences en économie à Lille 1)